



La Lettre d'Info CGT E&C France N°27 du 21 Avril 2021

AU SOMMAIRE

🗨️ Édito	Page 1
🗨️ Pétition : Prise en charge des frais liés au télétravail	Page 2
🗨️ NAO 2021 : Ô..range ! Ô désespoir !	Page 2
🗨️ MyVoice 2021 : Appel au Boycott !	Page 3
🗨️ Abondement sur la Participation 2021	Page 3
🗨️ Suppression de postes - CSE ALFI Île de France Nord	Page 4
🗨️ Jours de repos imposés par l'employeur : Attention aux abus !	Page 4
🗨️ Pour le droit et l'accès aux soins pour tou.te.s, pour un pôle public de santé	Page 5
🗨️ Calendrier social à venir	Page 5
🗨️ Gardons le contact !	Page 5

Edito

27^{ème} lettre d'info, la voix de la CGT, la voix virtuelle mais toujours présente : "Your voice" !

Pendant que chez IBM on se réinvente avec la "[télé-grève](#)" (une grève avec ses revendications mais en distanciel), à Castres, chez nos collègues de SEPPIC (filiale d'Air Liquide) la lutte continue ! Et là ce n'est pas du virtuel ! Une nouvelle journée de Grève, le 30 mars dernier, s'est ajoutée au mouvement enclenché en début d'année avec comme revendications folles : l'augmentation du salaire de base de 25€ jusqu'au coefficient 275 inclus (hors NAO), 2 jours enfants malades jusqu'à 16 ans.

Pendant ce temps, les négociations "*de branche*" continuent. En distanciel ou en présentiel, là, pas beaucoup de nouveautés. Le patronat, aidé de quelques syndicats "progressifs", tire vers le bas. Toujours moins pour toujours plus de profits. Au sujet de l'alternance : La **CGT** ne peut accepter de négocier un accord qui n'a comme seul objet de valider le statut d'un apprenti comme un employé sous payé, sans formation, et uniquement là pour remplacer des intérimaires !

Et chez Air Liquide E&C France ?

Le 15 Avril 2021 a eu lieu la 1ère réunion de négociation "**QVT - Télétravail**". Les OS ont rappelé qu'une démarche *Écoute Terrain « Qualité de Vie Au Travail » – « Égalité Professionnelle »* avait été mise en place en 2019 par la Direction pour court-circuiter les Organisations Syndicales, et qu'elle n'a fait aucun retour auprès des salariés y ayant participé. À ce jour, la Direction affirme avoir mis en place un certain nombre d'actions "*en avance de phase*", et donc sans tenir compte des retours (déploiement du télétravail, don de jours de congés, journées de sensibilisation du management, prévention RPS via atelier "être acteur de sa qualité de vie au travail", processus d'accueil des nouveaux arrivants, communication sur le respect des plages horaires de travail, communication sur la possibilité d'envoi différé d'Emails ...).

Pour l'instant on retiendra que les seules actions pour améliorer la QVT sont de vous expliquer que vous êtes responsables (acteurs) de sa non qualité. Et il est question de mettre en place une commission associant les élus : à une époque, pas si lointaine, on appelait ça le CHSCT.

Pour le télétravail, pas de date, mais la Direction refuse toute question concernant la prise en charge des frais liés au travail à domicile.

Des élections professionnelles doivent avoir lieu fin de l'année 2021, la CGT a besoin de vous, déjà en votant pour les candidat.e.s proposé.e.s par la CGT, mais aussi, et d'abord, en nous aidant à proposer des candidat.e.s !

Pétition : Prise en charge des frais liés au télétravail !

Lors de la 1ère réunion de négociation "QVT" du 15 Avril, le sujet de la prise en charge des frais associés au télétravail a été abordé... **et vite balayé.**

Devant un tel refus, et comme vous nous l'avez suggéré dans le sondage que nous avons lancé, nous vous proposons de signer une **pétition en ligne.**

Soyons nombreux à signer et faisons signer nos collègues, afin que la Direction d'Air Liquide E&C France accepte d'ouvrir de réelles négociations avec les Organisations Syndicales concernant la prise en charge des frais additionnels générés par le télétravail !



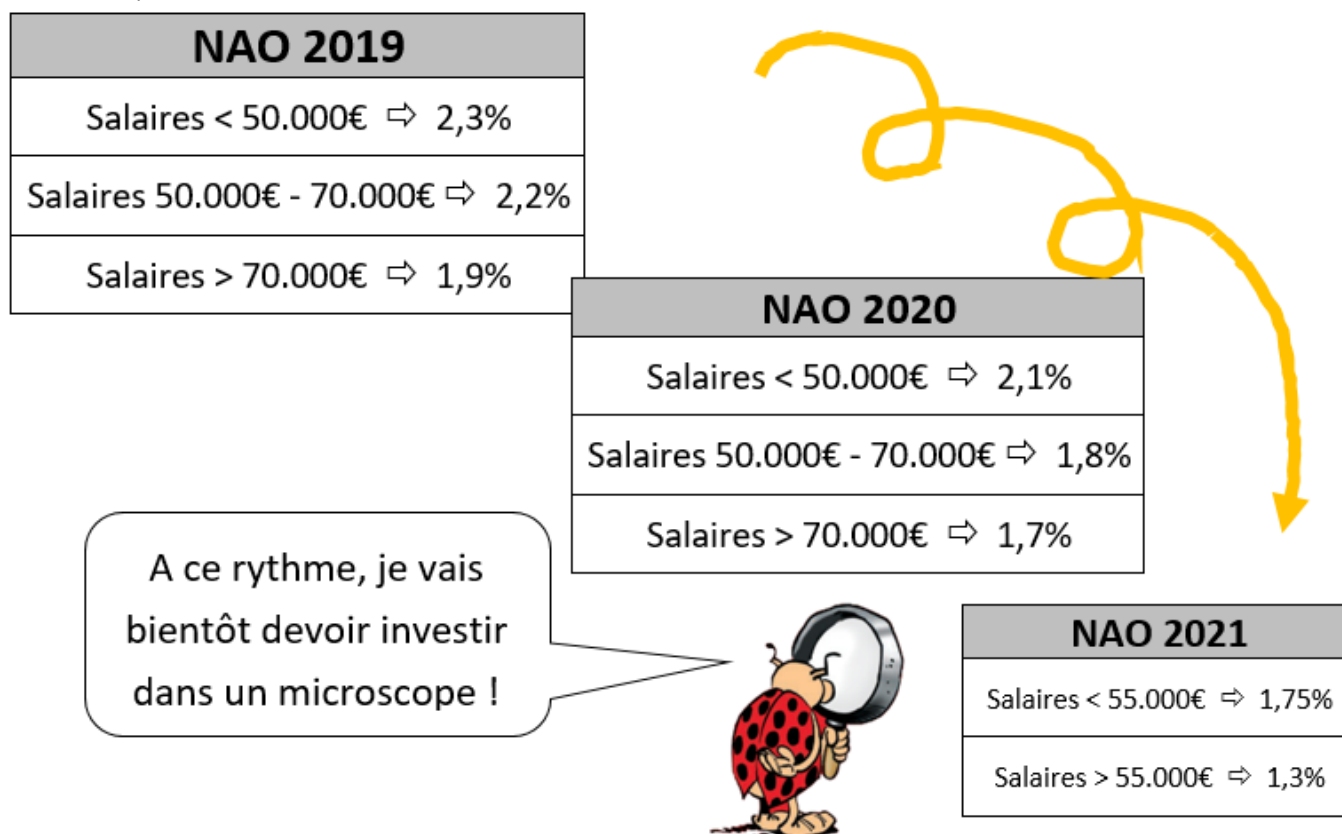
change.org

LIEN VERS LA PETITION ⇒ <http://chnq.it/JnRGrGq7>

NAO 2021 : Ô..range ! Ô désespoir !

L'accord NAO 2021 a été signé par 2 Organisations Syndicales (CFDT et CFTC) sur les 4 représentatives au sein d'Air Liquide E&C France. Au final, comme déjà écrit, l'enveloppe globale pour les A.I. ne sera que de **1,5% de la masse salariale** et 0,12% de la masse salariale serviront à revaloriser la prime vacances enfants (+5€), la prime vacances salariés (+25€), la prime étude (+5€). La prime "verte" transport (mise en place en 2020) reste à 35€. La Direction s'engage à augmenter 50%, seulement, des salariés (c'était 70% les années précédentes). Pour les 50% restants, ce sera au petit bonheur la chance ?

La répartition de l'enveloppe globale de 1,5% pour les Augmentations Individuelles se fera selon des tranches de salaires, de la manière suivante (*et comme on est gentil, on vous donne la comparaison avec les répartitions des années précédentes...*) :



À ce rythme, on va bientôt payer pour travailler... Ah ben en fait, c'est déjà le cas ! Puisque les frais engendrés par le télétravail, c'est pour notre pomme ! (et oui... on paye pour... travailler...)

Voici [le lien](#) vers l'accord qui détaille **tout ce que vous n'aurez pas**, à savoir :

- Pas d'augmentation générale de 1500 € minimum pour toutes et tous.
- Pas d'enveloppe globale d'augmentation individuelle, hors primes d'ancienneté, d'au moins 2%
- Pas de prise en charge des frais supplémentaires associés au télétravail subi.
- Pas de prime exceptionnelle "Covid" de 500€ pour les salariés dont le poste a nécessité une présence sur les sites de Vitry ou de Champigny.
- Pas d'atteinte immédiate de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

MyVoice 2021 : Appel au Boycott !

L'enquête MyVoice 2021 est déployée du 6 au 27 avril. L'année dernière, vous étiez nombreux à participer à l'enquête "Collaborateurs" My Voice 2020.

Et vous étiez plus de 75% à vous exprimer négativement sur la politique salariale du Groupe Air Liquide !

Devant une telle débâcle, la Direction s'était alors engagée à déployer un plan d'action spécifique. On a pu en mesurer toute l'étendue avec :

- Une politique salariale 2021 au rabais !
- Pas de primes Covid pour les salariés dont le poste a nécessité une présence physique sur site !

En conséquence, la CGT vous invite à boycotter la campagne "My Voice 2021"



Abondement sur la Participation 2021

L'accord relatif à l'abondement sur la participation a été signé par 2 Organisations Syndicales (CFDT et CFE-CGC) sur les 3 représentatives au sein du Périmètre Commun d'Air Liquide.

Voici [le lien](#) vers l'accord.

La CGT n'était pas signataire car elle considère que la réponse aux besoins des salariés doit être un **SALAIRE** permettant de vivre dignement et non pas un saupoudrage de primes partiellement assujetties aux cotisations sociales et qui permettraient de faire vivre la solidarité nationale, socle de notre modèle social (sécurité sociale, retraite, éducation, santé).

La CGT rappelle que **la participation et l'intéressement sont des sommes à caractère aléatoire qui défavorisent les bas salaires**. Pour preuve, 250 salariés sur le périmètre concerné ne touchent pas l'abondement en intégralité, contraints d'utiliser participation et l'intéressement de suite (sans les placer) faute d'une véritable politique salariale permettant de subvenir aux besoins de base !

Suite à des NAO 2021 au rabais, la CGT a tout de même proposé l'augmentation substantielle de l'abondement : la loi autorisant celui-ci à aller jusqu'à **3290.88€/salarié en 2021**. Malheureusement la direction est bien loin de cette possibilité. On aurait pu supposer que la différence serait consacrée à la politique salariale... Mais non... Enfin, nous nous n'avons rien vu de tel pendant les NAO... Mais certaines OS auraient, elles, entendu "the voice", et vu "la lumière"

La CGT revendique une politique salariale répondant aux besoins des familles et à la hauteur de la santé financière du groupe, pour tous les salariés !

La CGT est engagée dans un choix de progrès social qui doit améliorer sensiblement les conditions de travail, **le salaire socialisé**, à l'opposé des choix de la direction qui ne considèrent les salariés que comme une variable d'ajustement.

Loin de ses discours sur une qualité du dialogue social dont elle se vante partout où ses dirigeants pratiquent un lobbying actif et remarqué, la direction nous soumet à l'abus de pouvoir et au chantage. Elle ajoute à ces compétences la tentative de manipulation des Organisations Syndicales attribuant à l'une ou à l'autre, bons points et bonnets d'ânes au gré des circonstances et de ses « humeurs ». Nous appelons chacune d'elles à ne pas céder aux « chants des sirènes » et, au-delà de nos différences légitimes, à agir dans l'unité pour l'intérêt du personnel.

Vos représentants CGT n'ont certes pas l'intention de subir en silence. Nous en appelons au rassemblement et à l'action des salariés, sans lesquels rien n'est possible.

Suppression de postes - CSE ALFI Île de France Nord

Pas de PSE mais des suppressions de postes... encore...

Le Projet "**Usine du Futur**" d'ALFI entraîne des suppressions d'emplois bien que la direction n'a déclaré aucun plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) à la DIRECCTE.

Un avis liminaire du CSE d'ALFI Île de France Nord aurait permis d'avoir un contrôle permanent du projet par les élus du CSE. La CGT regrette que l'intersyndicale CFDT/CFE-CGC n'ait pas donné une suite favorable à cet avis liminaire des élus CGT qui aurait permis de suivre au mois le mois l'évolution des conséquences sociales du projet, et saisir l'instance compétente en cas de dérive pour faire valoir les droits des salariés.

Dès à présent, les élus CGT ont pris rendez-vous avec la DIRECCTE pour porter à sa connaissance le cadre du projet.



[Lien vers le tract "Ces élus qui licencient"](#)



Jours de repos imposés par l'employeur en raison du Covid 19 : attention aux abus !

Lors du premier confinement, le gouvernement a édicté des ordonnances en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos. Ainsi, lorsque l'intérêt de l'entreprise le justifie eu égard aux difficultés économiques liées à la crise sanitaire, les employeurs sont autorisés à imposer aux salariés la prise de jours de RTT, de jours de repos prévus par une convention de forfait ou de jours affectés à un compte épargne temps (CET), dans la limite de 10 jours par salariés et sous réserve de respecter un délai de prévenance d'au moins un jour franc. Initialement mobilisable jusqu'au 31 décembre 2020, **le dispositif a été reconduit jusqu'au 30 juin 2021.**

Sur le fondement de ces dispositions, la direction d'un grand groupe du secteur pharmaceutique français avait imposé aux salariés qui ne pouvaient télétravailler dans ses différentes filiales, la prise de 10 jours de repos au mois d'avril et de mai 2020. **Le syndicat FNIC-CGT a alors contesté cette décision unilatérale.**

Anne-Sophie Carlus, avocate associée du cabinet JDS, explique la portée de la décision qu'elle a obtenue devant la cour d'appel de Paris le 1er avril 2021 pour le compte du syndicat CGT :

« Dans cette affaire, il s'agit notamment de l'interprétation des articles 2 et 4 de l'ordonnance du 25 mars 2020 autorisant les employeurs à imposer aux salariés la prise de jours de RTT ou de jours de CET.

La cour d'appel de Paris, contrairement au juge de première instance, reconnaît que seuls les employeurs justifiant effectivement de difficultés économiques liées au Covid 19 peuvent mobiliser ces dispositifs dérogatoires. Démonstration impossible pour le groupe pharmaceutique qui avait au demeurant décidé, en avril 2020, de distribuer 3,95 milliards de dollars de bénéfices à ses actionnaires pour la 26ème année consécutive.

La FNIC-CGT a par ailleurs été jugée recevable à contester la licéité des deux notes de service par lesquelles le groupe pharmaceutique avait mobilisé ces dispositifs.

Reste la question du pouvoir du juge, dans le cadre d'une action engagée par un syndicat dans l'intérêt collectif de la profession, d'ordonner des mesures de remise en état, à savoir de rétablir dans leurs droits les salariés impactés et notamment de recrediter les jours de repos illégalement imposés. La cour d'appel de Paris considère une nouvelle fois qu'il s'agit de mesures individuelles relevant de la seule compétence du conseil de prud'hommes, ce qui implique que chaque salarié concerné agisse devant ce tribunal. La question mérite à notre sens d'être à nouveau posée à la Cour de cassation. »

⇒ Nous n'oublions pas qu'il y a un an, dans un email intitulé "Covid-19 - gestion des congés pour 2020**" (envoyé le 27 mars 2020), la Direction Air Liquide E&C France nous imposait de solder 33% nos congés avant fin mai, menaçant les récalcitrants de leur imposer elle-même 10 jours de RTT sur le mois d'Avril en se servant des ordonnances Macron pour le faire ! Gageons qu'elle ne réitérera pas cette année !**

Pour le droit et l'accès aux soins pour tou.te.s, pour un pôle public de santé.

Dans le cadre du lancement d'une campagne pour la création d'un pôle public de santé en faveur de l'accès au soin de tous et toutes, la **CGT** organise une conférence de presse, **mercredi 28 avril, à 12h, devant la Mairie de Montreuil.**

Les intervenants à la conférence de presse seront :

- Catherine Perret, Secrétaire Confédérale CGT,
- Patrice Bessac, Maire PCF de Montreuil,
- Hervé Ossant, Secrétaire général de l'Union départementale CGT de Seine-Saint-Denis
- Sandra Lhote-Fernandez de Oxfam pour le comité de campagne « pas de profit sur la pandémie ».



Cette conférence de presse sera suivie des interventions de plusieurs syndicats de la CGT, notamment les syndicats : CNAM, CPAM, SANOFI... et **AIR LIQUIDE !**

Cette campagne s'est donnée pour principaux enjeux : la revendication d'un pôle public de la santé, le retour à la maîtrise publique de la santé, l'accès aux brevets par la libération de la propriété intellectuelle, la régulation du prix des médicaments, l'accès aux soins de la médecine de ville à l'hôpital public, la recherche et l'industrie médicale mais aussi l'impact sur la sécurité sociale.

Calendrier social à venir

<i>Date</i>	<i>Réunion</i>
27 Avril 2021	CSEE Champigny
4 Mai 2021	Réunion Négo Intéressement
20 Mai 2021	Réunion Négo "Qualité Vie au Travail"
25 Mai 2021	CSSCT Champigny
27 Mai 2021	CSEE Vitry
31 Mai 2021	CSEE Champigny

Gardons le contact !

- Coordination Nationale des Syndicats CGT d'Air Liquide :
 - Site Internet : <http://cgtairliquide.reference-syndicale.fr/>
 - Compte Facebook : <https://www.facebook.com/Coordination-Cgt-Du-Groupe-Air-Liquide>
- Compte Twitter d'Air Liquide E&C France : <https://twitter.com/CGTAirLiquideEC>

N'hésitez pas à nous contacter, nous essaierons de répondre à vos questions.

Pour la CGT Air Liquide E&C France, le Délégué Syndical Central

P VIEUX-COMBE

LA CGT RESTE DISPONIBLE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

- Philippe VIEUX COMBE (Délégué Syndical Central) : 06 02 07 65 30
- Alain GUIBERT (Délégué Syndical Central Adjoint) : 01 48 82 66 26

La Coordination
CGT Air Liquide



La CGT E&C
France

